

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent*12	
36 RUE LAUGIER		75017 PARIS	
Numéro SIRET* 39226164000024		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2008	
		31/12/2007	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I) AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T O	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M O	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
O P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et comptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II) BJ			
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T O	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
		267	267
	TOTAL (III) CJ	1 012 503	12 681
			999 822
			384 499
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO	1 012 503	12 681
			999 822
			384 499
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
			(3) Part à + d'un an CR
Clause de rés. de prop. :* Immobilisations :		Stocks :	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2008

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP				Néant	*
				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 61)	DA	61	61	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	-85 028	-89 101	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 603	4 073	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées*	DK				
	TOTAL (I)	DL	-81 364	-84 967	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 559	36 372	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	63 625		
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714 327	327 306	
	Dettes fiscales et sociales	DY	251 500	106 329	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	39 175	7 379		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		-7 920	
	TOTAL (IV)	EC	1 081 186	469 466	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	999 822	384 499	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont	Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 081 186	470 546		
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	12 559	36 372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	1 263 641	FH		FI	1 263 641	858 293	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 263 641	FK		FL	1 263 641	858 293	
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	24 000		
	Autres produits (1/11)					FQ	146	0	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 287 787	858 293
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	415 180	233 515	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 355	7 014	
	Salaires et traitements*					FY	698 797	456 419	
	Charges sociales (10)					FZ	143 617	134 866	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA			
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 681	24 000	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et profes.			AZ			GE	694		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 283 324	855 813	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 464	2 479	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 292	67	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 292	67	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 292	67	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 756	2 546	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 888	1 526
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 888	1 526
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 041	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 041	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-3 153	1 526
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 291 968	859 886
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 288 364	855 813
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	3 603	4 073
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
AJUST PROVISION FC 2007			1 696	
DIFF REGLEMENTS CLTS	70		124	
ANNUL NOTE DE FRAIS NON DEB 2007			68	
REVERSEMENTS FORAMATION	4 971			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations				
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3			
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8	D9			
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	KE	KF			
	Terrains	KG	KH	KI			
C	Cons - Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL		
O	truc - Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO		
R	ctions - Installations générales, agencements et aménagements des	M2	KP	KQ	KR		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	KS	KT	KU		
O	R - Instal générales, agencts, aménagemts div*		KV	KW	KX		
R	Autres immob. - Matériel de transport*		KY	KZ	LA		
E	corporelles - Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD		
L	- Emballages récupérables et divers*		LE	LF	LG		
L	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ		
E	Avances et acomptes		LK	LL	LM		
S	TOTAL III	LN	LO	LP			
	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T			
F	Autres participations	8U	8V	8W			
I	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S			
N	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V			
	TOTAL IV	LQ	LR	LS			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0G	0H	0J			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Rééval légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2				
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0	D0	D7		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV	LW	1X		
	Terrains		LX	LY	LZ		
C	Constructions - Sur sol propre		MA	MB	MC		
O	- Sur sol d'autrui		MD	ME	MF		
R	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG	MH	MI		
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ	MK	ML		
O	Autres - Installations générales, agencements, aménagements		MM	MN	MO		
R	immob. corp. - Matériel de transport		MP	MQ	MR		
E	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	MT	MU		
L	- Emballages récupérables et div		MV	MW	MX		
L	Immob. corporelles en cours MY		MZ	NA	NB		
E	Avances et acomptes NC		ND	NE	NF		
S	TOTAL III		NG	NH	NI		
	Participations évaluées (mise en équ.)		0U	M7	0W		
F	Autres participations		0X	0Y	0Z		
I	Autres titres immobilisés		2B	2C	2D		
N	Prêts et autres immob. financières		2E	2F	2G		
	TOTAL IV		NJ	NK	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0K	0L	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2008	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : ASS AFAP					Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	2	3	4	5	6	
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col. 2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice				-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant						X
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*						
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
Construct° - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers		QD		QE		QF		QG
immob. - Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU		QV		QW		QX
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. gales., agnc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst. gales. agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation -	NL			NM			NO	
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	NW	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP	SR	

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant		*				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice				
	1	2	3	4				
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC				
R Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF				
O Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI				
V Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6				
R Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant 1.1.92*	IA	IB	IC	ID				
E Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après 1.1.92*	IE	IF	IG	IH				
G Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM				
L Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
Q Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A				
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K				
H Prov. pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U				
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D				
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H				
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05				
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X				
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09				
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
I Sur comptes clients	6T	24 000	6U	12 681	6V	24 000	6W	12 681
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
TOTAL III	7B	24 000	TY	12 681	TZ	24 000	UA	12 681
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	24 000	UB	12 681	UC	24 000	UD	12 681
Dont dotations et reprises								
- d'exploitation		UE	12 681	UF	24 000			
- financières		UG		UH				
- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision								
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2008

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an			
				1		2		3			
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	871 424		871 424						
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY	28 392		28 392						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	VM									
	Impôts sur les bénéfices										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	112 420		112 420						
	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN									
	Divers	VP									
	Groupes et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	267		267				0		
	TOTAUX	VT	1 012 503	VU	1 012 503	VV			0		
RE N V O I	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG									
	à 1 maximum à l'origine	VH	12 559		12 559						
	à + de 1 an à l'origine										
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	714 327		714 327						
	Personnel et comptes rattachés	8C	44 631		44 631						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	94 180		94 180						
	Etat et autres collectivités publiques	8E									
	Impôts sur les bénéfices										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	108 037		108 037						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 652		4 652						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupes et associés (2)	VI	63 625		63 625						
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre)	8K	39 175		39 175						
	Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
	TOTAUX	VY	1 081 186	VZ	1 081 186						
RE N V O I	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ									
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK									
	(2) Mtants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL									
											* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2008	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint <input type="text"/> - part déductible* <input type="text"/> à réintégrer : Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS) Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)* Amendes et pénalités (nature :) Impôts sur les sociétés et IFA acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)						WA	3 603		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7		WB		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 15% (16% pour les entreprises soumises à l'IR)						WC		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 0% (8% pour les exer. ouverts avant le 01/01/2007)						WD		
	Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions						WE		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							WF		
	Réintégration diverses intérêts (à détailler sur feuillet séparé) (dont excédentaires (art. 39-1-3 et 212))	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		WG		
				Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8		WI	2 673	
							WJ		
							WK		
							K7		
							ZM		
							ZN		
							WN		
							WO		
							XR		
							WQ		
							M8		
							WR	6 276	
							WS		
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT		
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)							WU		
Régimes imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) * - imposées aux taux de 0% (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007) - imposées aux taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007) - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur déficits antérieurs			WV		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts (quote-part des frais et charges restant imposables à déduire des produits nets de participations)						WP		
	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer						WW		
	Majoration d'amortissement *						WB		
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Entre. créées en Corse (art. 208 quater A)	L3	
	Entre. créées en Corse (art. 208 sexies)	L4		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5		Pôle de compétitivité (art. 44)	L6	
	Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone franche corse (art. 44 decies)	0T		Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 A)	0V	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XB		
Deduct. div. (cf. feuillet séparé) dt créance dégagée par le report en arrière du déf.* (IS)						ZI			
							XZ		
							XA		
							ZY		
							XD		
							XF		
							XS		
							XG		
							XH		
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	6 276			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				déficit (II moins I)					
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)					ZL				
RESULTAT FISCAL				BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)	XN	0		6 276	
					XO				

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2008

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	85 101	
Déficits imputés		K5	6 276	
Déficits reportables		K6	78 825	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)*		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter		YK	78 825	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT	25 461	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)				
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y	
Provisions pour dépréciation*				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E	
Charges à payer				
ORGANIC 2007 ET 2008		9K	2 673	9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K	2 673	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN	2 673	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
			ligne WI	ligne WU

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)**

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP	Néant	*
--	-------	---

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Ent. soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

Origines	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-89 101
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 073
	Prélèvements sur les réserves		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0E	
TOTAL I		0F	-85 028
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	-85 028
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH
			-85 028

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YQ	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YR YS	
Détails des postes	- Sous-traitance	YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	
	- Personnel extérieur de l'entreprise	XQ	213 073
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YU	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	SS	37 876
	- Autres comptes	YV	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ST ZJ	164 231 415 180
impôts et taxes	- Taxe professionnelle*	YW	551
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	68
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	ZZ	11 804
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	9Z	6 946
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YY YZ	12 355 165 085 73 126
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2007)*	YX	7 014
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	YY OS	165 661 331 887

Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1)	JL
				PV à 16.5% (2)	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1)	JO
				PV à 16.5% (2)	JP		Imputations	JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG		Indiquer 1 = soc. mère 2 = filiale	JH		N°SIRET de la société mère	JJ

NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE XP

Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input center;"="" text-align:="" type="text/>)</td> <td style="/> YP	7	7	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*	ZK	6,21	5,41

Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration (coder : 0 = non, 1 = oui) ZR

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007
 (2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16.5% (art 219la du CGI).

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP							Néant		X	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE										
I - Immobilisations *										
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
B. DETERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES REALISEES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées					
I - Immobilisations *										
Nat. et date d'acquisition des élém Report de la colonne (1) (7)		Date d'acquisition (7)	Valeur résiduelle Report de la col (6) (8)	Prix de vente* (9)	Mt global de la + ou - value (10)	Court terme (11)	Long terme (12) 16,5 % (1) 15 % ou 16 % 0 % (2)			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
II - Autres éléments										
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.				+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.				+					
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*						+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.						+			+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.						-			-
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*				+		+			+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(11)										
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(12)						A	B (Ventilation par taux)			

(1) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007

(2) ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP					Néant	X	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de		N-1				
			N-2				
			N-1				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39		N-2				
	quaterdecies 1 ter et		N-3				
	1 quater du CGI)		N-4				
	(à préciser) au titre de :		N-5				
			N-6				
			N-7				
		N-8					
		N-9					
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant		X		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) ou d'autres éléments d'actif exclus du régime du long terme (art. 219 I a quater du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 16%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter col. : 2 + 4 - 5 - 7
	à 19 % ou à 15 %	à 8 % (1)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 1a quater et a sexies-0)	à 15 % ou 16,5 % (2)	à 8 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7	8
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10						

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006. En cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.

(2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2008

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		Néant				X	*	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 8%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9							
Plus-values de l'ex. antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'ex.	10							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	11							
Total (lignes 9 à 11)	12							
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	13							
	14							
Total (lignes 13 et 14)	15							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	16							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E 2008

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP	Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2008	et clos le : 31/12/2008	Durée en nombre de mois : 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	1 263 641
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation reçues	B7	
Autres produits	B8	146
Transfert de charges de personnel et transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
Total A	I5	1 263 787

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	
Variation de stocks (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers	C5	202 107
Fraction des loyers, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la TP.	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers.	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la TP.*	C9	
Total B	D1	202 107

III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Total A - Total B	D2	1 061 680

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le	01/01/2008	Régime "simplifié d'imposition"		(cochez la case
et clos le :	31/12/2008	Déclaration de résultat d'ensemble du group	ou "réel normal"	correspondante)
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	REC. IMPOTS 17E LES TERNES 6A BD DE REIMS 75844 PARIS CEDEX 17		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du princip. éts.	
A. IDENTIFICATION				
Identification du destinataire	ASS AFAP 36 RUE LAUGIER 75017 PARIS		B. ACTIVITE	
	Insp. / IF	N° dossier		
	456	304686	39226164000024	Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>FORMATION ARTISTIQUE PROFESSION</u>
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
le téléphone :	01 43 67 61 62		<input type="checkbox"/>	
C. RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. page 4)				
1 Résultat fiscal (1)	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		DEFICIT (Report de la ligne	
	Bénéfice imposable au taux de 15 %			XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
2 PV à long terme imposables à 15% (2)		2 BIS Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets		
		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadr		
2 TER PV imposables à à 16,5%		2 QUATER PV imposables à 0% à 8%	2 QUINQUIES PV exonérées	
	art. 219 a Q	ou à 8%	(art. 238 quindecies du CGI) (2) quinquie	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) . Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1				
Ent. nouv. art. CGI 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Créées en Corse	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'invest. immo. cotées
Ent. nouv. art. CGI 44 septies	<input type="checkbox"/>	Corse, art 208 QA	<input type="checkbox"/>	Zones franc. urbaines 44 octies
Jeunes entre. innovantes art. 44 sexies A	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit (3)		Plus-values à long terme imposables
Pôle de compétitivité art 44 undecies	<input type="checkbox"/>	exonéré (+ ou - selon le cas)		au taux de 15% ou 8%
D. IMPUTATIONS (CF. page 4)				
Les créd. d'imp. indiqués aux 1 & 2 ne sont imp. pour partie s'ils n'ont pas été comp. par l'ent.(6)				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		Impôt déjà versé au Trésor		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.		Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066		
3 Crédit d'impôt et imputations				
En faveur de la recherche	<input type="checkbox"/>	En faveur de la formation des dirigeants	<input type="checkbox"/>	(4) Prélèvement exceptionnel
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt famille	<input type="checkbox"/>	(5) Autres imputations
		5 ter réduction d'impôt en faveur du mécénat	<input type="checkbox"/>	
E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. page 4)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %				
Nom, adresse, téléphone, télécopie :				
- du comptable * :	<input type="checkbox"/> S	CABINET MASUY		
Téléphone :	0145616990	50	RUE DE MONTREUIL	
		75011	PARIS	
- du conseil * :	<input type="checkbox"/>			
Téléphone :				
- du C.G.A. :				
n° agrément CGA				
VISA et cachet des membres de l'O.E.C. **				
A PARIS			le 27/04/2009	
Nom du signataire :	M PROVOST	Nom du déclarant :	MR PROVOST	
Nom du cabinet :	CABINET MASUY	Qualité du déclarant :	PRESIDENT	
N° SIRET du cabinet :	39226164000024			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2008

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP		
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2008		
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES (voir renvois page 4)		
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même. (a)
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (6)	- Payées par étab. chargé du serv des titres (b)
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (7)	(c)
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)
	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (8)	(e)
4	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(f)
		(g)
		(h)
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (9)	(i)
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)
7	Montant des revenus répartis (10)	Total (a) à (h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées					
			année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
					Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : ASS AFAP Date clôture : 31/12/2008

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME
(figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien)

Voitures affectées aux dirigeants et aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractér. (1)	Nom, adr, qlté de la personne	Propriétaire (2)	Caractér. (1)	Service	Propriétaire (2)

(1) Indiquer la marque et la puissance de la voiture (2) Préciser si l'entreprise est propriétaire ou non du véhicule : P ou NP

I DIVERS
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A ... Majorés des indemnités exonérées de la taxe sur salaire, notamment la colonne 20 C ...	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K MOINS-VALUES A LONG TERME (ne concerne que les sociétés placées sous le régime simplifié d'imposition)

	Taux de 15 % (arti. 219 I a ter et a quater du CGI)	Taux de 8 % * (arti. 219 I a quinquies du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

Les MVLT relevant du taux de 8 %, puis de 0 %, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2007.
* Le taux de 8 % ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007

L REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

- Résultat fiscal de cette société, déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat 2058 A bis) :

- Bénéfice ou déficit (+ ou -) - +/- values à long terme à 15%

- Plus ou moins values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31/12/2007)

- Chiffre d'affaires TTC - +/- values à long terme à 0% ou 8%

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET :

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	(1)	Néant :	<input checked="" type="checkbox"/>	*
---	-----	---------	-------------------------------------	---

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

Numéro SIREN % de détention Nombre de parts

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

Numéro SIREN % de détention Nombre de parts

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

Numéro SIREN % de détention Nombre de parts

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

Numéro SIREN % de détention Nombre de parts

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique Prénom(s)

Titre (2) : Nom marital % de détention Nombre de parts

Naissance : Date N° dpt Commune Pays

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

Nom patronymique Prénom(s)

Titre (2) : Nom marital % de détention Nombre de parts

Naissance : Date N° dpt Commune Pays

Adresse : N° Libellé voie

Code postal Commune Pays

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)	Néant : <input checked="" type="checkbox"/>

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
Numéro SIREN	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>



Francis Chatelain
Philippe Claris
Laurent El Ghouzzi
Experts Comptables et
Commissaires aux Comptes

**Association Formation Artistique
Professionnelle**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
AFAP
36 rue Laugier 75017 PARIS
Ce rapport contient 23 pages

ASSOCIATION FORMATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE (AFAP)

Siège social : 36 rue Laugier 75017 PARIS

Fonds associatifs : €.61,00

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques sont difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques


Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 24 juin 2009

Le commissaire aux comptes

Révision Gestion Audit



Laurent El Ghouzzi
Associé

BILAN ACTIF

ASS AFAP : 31 décembre 2008

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel & outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations évaluées selon méthode de mise en équiv.</i>				
<i>Autres participations</i>				
<i>Créances rattachés à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>Encours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	871 424	12 681	858 743	292 817
<i>Autres créances</i>	140 812		140 812	91 268
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>				
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>				
<i>Charges constatées d'avance</i>	267		267	414
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 012 503	12 681	999 822	384 499
CHARGES À RÉPARTIR (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)				
EGART DE CONVERSION (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 012 503	12 681	999 822	384 499

BILAN PASSIF

ASS AFAP : 31 décembre 2008

PASSIF (EUR)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<i>Capital social ou individuel (1) dont versé :</i>	61	61
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence :</i>		
<i>Réserve légale (3)</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées (3) dont (*) :</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	-85 028	-89 101
Résultat de l'exercice	3 603	4 073
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES	TOTAL (I)	-84 967
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES	TOTAL (II)	
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL (III)	
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)</i>	12 559	36 372
<i>Emprunts et dettes financières divers dont (**):</i>	63 625	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	714 327	327 206
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	251 500	106 329
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	39 175	7 379
<i>Produits constatés d'avance (5)</i>		-7 920
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION	TOTAL (IV)	469 466
<i>Ecart de conversion passif</i>	TOTAL (V)	
TOTAL PASSIF	999 822	384 499

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Partie 1)

ASS AFAP : 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 263 641	858 293	405 348	47%
Chiffres d'affaires nets	1 263 641	858 293	405 348	47%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	24 000		24 000	
Autres produits	146		146	
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 287 787	858 293	429 494	50%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)	415 180	233 515	181 665	78%
Impôts, taxes et versements assimilés	12 355	7 014	5 341	76%
Salaires et traitements	698 797	456 419	242 378	53%
Charges sociales	143 617	134 866	8 751	6%
Dotation aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	12 681	24 000	-11 319	-47%
Dotations aux provisions pour risque et charges				
Autres charges	694		694	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 283 324	855 813	427 511	50%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 464	2 479	1 985	80%
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 292	67	2 225	3321%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de changes				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	2 292	67	2 225	3321%
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de changes				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
2 - RÉSULTAT FINANCIER	2 292	67	2 225	3321%
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 756	2 546	4 210	165%

RÉSULTAT (Partie 2)

ASS AFAP : 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	1 888	1 526	362	24%
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>				
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 888	1 526	362	24%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	5 041		5 041	
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>				
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 041		5 041	
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-3 153	1 526	-4 679	-307%
<i>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
TOTAL DES PRODUITS	1 291 968	859 886	432 082	50%
TOTAL DES CHARGES	1 288 364	855 813	432 551	51%
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	3 603	4 073	-470	-12%

RÈGLES ET MÉTHODES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2008 a une durée de 12 mois, identique à l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 999 822 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 603 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

1,1 MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

1,2 RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été établis sur la base des "principes comptables" appliqués conformément aux règles générales et de présentation des comptes annuels prévues par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

1,3 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

1,4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques potentiels ou à des charges à prévoir.

Tous les risques identifiés ont fait l'objet de provisions.

L'association a procédé à la revue des litiges existants et de ses engagements.

Les provisions pour risques et charges nécessaires ont été comptabilisées.

1,5 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de services est constaté au rythme de la réalisation des prestations de formation.

1,6 SITUATION FISCALE

L'association officie dans le domaine concurrentiel et est redevable à ce titre de tous les impôts commerciaux.

2) ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

3) INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

3,1 ENGAGEMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (D.I.F)

L'estimation des engagements sociaux relatifs aux droits individuels à la formation (DIF) ne fait pas l'objet d'une comptabilisation au 31 décembre 2008, car elle est estimée non significative, compte tenu d'une part des formations déjà dispensées, et d'autre part de la probabilité de demande spécifique sur ces droits. En fonction des demandes qui seront constatées sur les prochains exercices, l'évaluation de cet engagement pourra être revue, et le cas échéant, comptabilisé.

3,2 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

A leur départ à la retraite, les salariés de l'association reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction des modalités prévues par la convention collective.

Les indemnités de fin de carrière, à l'initiative des salariés, ont fait l'objet d'une évaluation à la date du 31 décembre 2008.

Le montant du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 14 388 €.

Le montant de l'engagement n'a pas fait l'objet de comptabilisation au passif du bilan.

Le calcul tient compte des paramètres suivants et est réalisé selon la méthode de l'IAS 19:

* Âge de départ à la retraite : 65 ans.

* Taux d'actualisation retenu : 5,25%.

* Taux de progression des salaires retenu : 3%.

* Taux de rotation du personnel :	18 - 29 ans	20,00%
	30 - 40 ans	10,00%
	41- 54 ans	5,00%
	+ de 55 ans	0,00%

* Table de mortalité : TM 2004 - 2006

* Convention collective : Formation professionnelle.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Frais d'établissement, de recherche et de développement</i>							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>							
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>							
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>							
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
TOTAL GÉNÉRAL							

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations		Reprises		Fiscal exceptionn.	Mvt net en fin d'exercice	
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Différentiel de durée	Mode dégressif			
EUR											
Frais d'établissement et de développement											
Autres postes d'immobilisations incorporelles											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Terrains											
Constructions sur sol propre											
Constructions sur sol d'autrui											
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions											
Installations techniques, matériel et outillage industriel											
Installations générales, agencements, aménagements divers											
Matériel de transport											
Matériel de bureau et informatique, mobilier											
Emballages récupérables et divers											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
TOTAL GÉNÉRAL											

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'ex-	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'ex-
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avt 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (apr 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à paye</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>	24 000	12 681	24 000	12 681
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	24 000	12 681	24 000	12 681
TOTAL GÉNÉRAL	24 000	12 681	24 000	12 681

<i>Dont dotations et reprises</i>	<i>d'exploitation financières exceptionnelle</i>	12 681	24 000
-----------------------------------	--	--------	--------

<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice</i>	
--	--

CRÉANCES ET DETTES

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>			
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Autres créances clients</i>	871 424	871 424	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	28 392	28 392	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>			
<i>Impôts sur les bénéfices</i>			
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	112 420	112 420	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>			
<i>Débiteurs divers</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	267	267	
TOTAL DES CRÉANCES	1 012 503	1 012 503	

Renvois	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 2 ans maximum à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes à plus de 2 ans à l'origine</i>	12 559	12 559		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	714 327	714 327		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	44 631	44 631		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	94 180	94 180		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	108 037	108 037		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	4 652	4 652		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupe et associés (2)</i>	63 625	63 625		
<i>Autres dettes</i>	39 175	39 175		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
TOTAL DES DETTES	1 081 186	1 081 186		

Renvois	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

COMPTES DE RÉGULARISATION (1)

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

PRODUITS À RECEVOIR	<i>Montants</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	534 568
<i>Avoirs à établir</i>	-36 951
<i>Autres créances</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	497 617

CHARGES À PAYER	<i>Montants</i>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	682 994
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	39 895
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	722 889

COMPTES DE RÉGULARISATION (2)

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	<i>néant</i>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	267
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	267

COMPOSITION DU CAPITAL

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

	Nombre	Valeur nominale
<i>Actions/parts composant le capital social au début de l'exercice</i>		
<i>Modification de la valeur nominale (de 140 € à 14 €)</i>		
<i>Actions/parts sociales émises pendant l'exercice</i>		
<i>Actions/parts sociales remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Total des actions composant le capital social</i>		

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

<i>Répartition par secteur d'activité</i>	<i>Montants</i>
<i>Ventes de marchandises</i>	
<i>Prestations de Services</i>	1 263 641
Total	1 263 641

<i>Répartition par marché géographique</i>	<i>Montants</i>
<i>France</i>	1 263 641
<i>Etranger</i>	
Total	1 263 641

AUTRES INFORMATIONS

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

<i>Catégories de salariés</i>	<i>Salariés</i>	
<i>Cadres et Agents de maîtrise</i>	4	
<i>Employés</i>	3	
<i>Ouvriers</i>		
<i>Apprentis sous contrat</i>		
TOTAL	7	

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPOTS S/LES BENEFICES

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
<i>Résultat courant</i>	6 756		6 756
<i>Résultat exceptionnel (et participation)</i>	-3 153		-3 153
<i>Résultat comptable</i>	3 603		3 603

Impôt Société = 0, imputation de déficits antérieurs,

INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées (contrôlées +/- 50 %)	Avec lesquelles la Sté a un lien de participation
<i>Participations</i>		
<i>Créances</i>		
<i>Dettes</i>		
<i>Produits d'exploitation</i>		
<i>Charges d'exploitation</i>		
<i>Produits financiers</i>		
<i>Charges financières</i>		

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ASS AFAP 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008

EUR

Engagements donnés	Montant
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Montant restant dû sur emprunts cautionnés (voir détail)</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements en matière de retraite *</i>	14 388
<i>Nantissement et Autres engagements donnés (voir détail)</i>	
<i>Crédit Bail mobilier</i>	
<i>Crédit Bail Immobilier</i>	
Total (1)	14 388
(1) dont concernant : * les dirigeants	

